

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RECLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 21 Avril

## L'organisation cantonale

L'opinion publique, surtout dans les campagnes, se préoccupe à juste titre de l'organisation cantonale. On sait, en effet qu'il a été question surtout, depuis quelques années, d'introduire certaines modifications dans cette organisation qui, il faut bien le reconnaître, laisse à désirer sur plus d'un point.

Une commission parlementaire a été nommée dans ce but, et si nous en croyons quelques indiscretions, elle poursuit ses travaux avec activité. Mais cette question est de celles qu'on ne saurait résoudre pour ainsi dire à brûle-pourpoint, car elle exige une étude approfondie de l'état actuel des choses et des réformes que l'on a l'intention d'y introduire.

Les difficultés qu'elle soulève sont nombreuses et importantes parce qu'elles touchent à des intérêts considérables et souvent en opposition. D'ailleurs le vieil édifice administratif a toujours été considéré chez nous comme l'arche sainte à laquelle il n'est pas permis de toucher. C'est pour cette raison que l'on voit s'éterniser les abus les plus criants et les plus révoltantes injustices.

Nous comprenons donc les tâtonnements et les hésitations de la commission.

Le point capital à élucider c'est de savoir s'il est nécessaire de créer des conseils cantonaux. C'est là le nœud gordien qu'il s'agit de trancher.

Il n'est pas contestable que la constitution des conseils cantonaux suscite une foule d'autres questions très importantes qu'il est nécessaire d'examiner à fond avant de prendre une décision.

Ainsi, parmi ces questions il convient de citer la constitution du canton lui-même, qui laisse à désirer dans nombre de départements. Personne ne contestera en effet que tous les cantons sont loin d'avoir la même

importance au point de vue du nombre de communes qui le composent et du chiffre de la population. S'il y a des cantons qui renferment 20 communes et plus, il en est d'autres qui n'en comptent que dix ou douze. Il n'y a pas égalité et par conséquent le développement de la vie et de l'activité cantonale n'est pas le même, il varie nécessairement suivant l'importance du canton.

L'idéal serait que les circonscriptions cantonales ne fussent ni trop petites, ni trop étendues, mais c'est là une modification sur laquelle il ne faut pas compter; car, nous le répétons, on éprouve chez nous une sorte de répugnance ou plutôt de crainte irraisonnée, quand on parle d'introduire une réforme dans notre organisation administrative, lors même que l'urgence en est parfaitement démontrée.

Cette répugnance, la commission parlementaire chargée d'étudier cette question, paraît l'avoir éprouvée, car elle a biffé de son programme les dispositions qui pouvaient avoir pour résultat nécessaire un remaniement de la géographie cantonale. Nous ne voulons pas apprécier cette détermination. Il est probable, d'ailleurs, qu'elle n'aurait pas été bien accueillie par la Chambre.

Ce qui importe, c'est qu'on organise la représentation cantonale, par la création de conseils cantonaux qui auront mission de s'occuper des intérêts du canton qui les aura élus.

C'est ce que la commission admet en principe. Suivant elle, les assemblées cantonales seront chargées de la sous-répartition du contingent des contributions indirectes entre toutes les communes du canton. Elles pourront également émettre des vœux concernant certaines questions d'intérêt public et d'intérêt départemental. Ce dernier point, on le voit, donne une certaine importance à ces conseils en étendant leur compétence au-delà des limites du canton.

Mais cette attribution plus platonique

qu'effective n'est pas celle qui sera accueillie avec le plus de satisfaction par les populations des campagnes. Nous estimons que celle qui investit les assemblées cantonales du droit de régler les tracés des chemins vicinaux et d'intérêt commun, et celle qui leur accorde le droit de surveiller la gestion des propriétés communales et de décider de la nécessité de créer des écoles seront plus favorablement accueillies.

La grosse question est de savoir comment seront élus les membres du conseil cantonal? Seront-ils nommés par les conseils municipaux ou par le suffrage universel?

Sur ce point il y a discordance d'opinion, non seulement au sein de la commission, mais encore parmi les hommes politiques. Il semble que cette question n'a pas encore été assez mûrement examinée. Tout porte à croire cependant, que l'on finira par se mettre d'accord sur ce point quand le projet viendra en discussion à la Chambre.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### Les anarchistes

La police de Lyon a fait une nouvelle perquisition chez sept anarchistes.

Elle a saisi un ballot de placards excitant les ouvriers à la révolte.

Aucune arrestation n'a été opérée, mais un anarchiste espagnol a été expulsé.

San-Francisco, 20 avril m.

Le bruit court que les trois villes de Dixon, Vinters et Vacaville, viennent d'être détruites par un tremblement de terre. Les communications télégraphiques étant coupées, les renseignements manquent.

Milwaukee, 20 avril, m.

Un immense incendie a complètement détruit quatre pâtés de maison à Kinosh.

Les dégâts sont évalués à 500,000 dollars.

### La crise italienne

Le ministère est reconstitué sur des bases d'économies militaires.

MM. di Rudini, président, affaires étrangères; Nicotera, intérieur; Luzzati, trésor; Cadellini, fi-

— Sire ! vous ne donnerez pas rendez-vous, cette nuit, à la reine.

Henri ne pût s'empêcher de lancer, du côté de Charlotte, un regard rapide. Le huguenot s'en aperçut.

— Ah ! dit-il à part lui, madame de Sauve fera de mon roi un étourneau. Puis il reprit : Vos mes, Sire, seront cause de notre perte. Malheureux calvinistes !

— Hé ! quel rapport y a-t-il entre madame de Sauve et la foi !

— Si je savais faire assaut d'esprit et jeux de mots comme ces gais poètes, je dirais : « Si tu veux que foi soit sauve, n'aies foi dans Sauve. »

— Peste ! tu mérites chaire en Sorbonne, ou place au Pindé... Mais, chut ! voici Margot qui regarde l'heure.

La reine avait effectivement interrogé une belle pendule de bois, sculptée et dorée, qui dodelinait sur sa console fixée au mur.

Elle reporta son regard langoureux du côté du roi, qui en tressaillit, tant ce regard était chargé de flûde séducteur.

Le Béarnais, trop inflammable, poussa son compagnon,

— D'Aubigné, fit-il à demi-voix.

— Quoi, Sire ?

— Margot me fait des agaceries.

— Vraiment ?

— Pour sûr. Et puis, n'as-tu pas remarqué que deux fois elle m'a appelé Henriot.

— Diable ! pensa le calviniste. Elle s'en mêle aussi. Ce n'était donc pas assez de la Sauve ! Décidément Catherine à un maître projet.

— Mais vois donc, reprit le roi, elle me darde

nances; Branca, travaux publics; Ricciotti, guerre Saint-Bon, marine; Genzila, instruction; Chiourri, justice.

### Au Soudan

D'après le *Figaro*, l'envoi de troupes algériennes au Soudan serait ajourné.

Le capitaine Buiger chargé de coopérer à la délimitation de la frontière anglo-française de Sierra Leone, a quitté Boudoukou le 17 mars, revenant à la côte.

L'expédition est en bonne santé.

### Les fiançailles de la fille du Tsar

La famille impériale seule doit prendre part au voyage en Danemark que nous avons déjà annoncé.

Aucun grand duc de Russie n'assistera aux noces d'or des époux royaux, à l'exception du grand duc Alexandre, fils du grand duc Michel, oncle du Tsar, de retour du Caucase où il a fait un séjour de deux mois.

On affirme, dans les cercles de la Cour d'ici, que le voyage en Danemark que doit faire le grand duc n'est pas sans corrélation avec le bruit que nous avons déjà reproduit, de son prochain mariage avec la grande duchesse Xénia, fille du Tsar.

C'est à Copenhague, en effet, que les fiançailles doivent être officiellement proclamées.

### Incendie

Paris, 19 avril.

Hier, vers midi, un commencement d'incendie s'est déclaré dans le bureau des archives de la préfecture de police. Les pompiers de l'état-major, accourus aussitôt, n'ont pas tardé à se rendre maîtres du sinistre et les dégâts se bornent à quelques livres roussis par la fumée et détériorés par l'eau.

### Portugal

Lisbonne, 19 avril.

M. Marianno Carvalho, ancien ministre des finances, a reçu dans la soirée, la visite d'un individu qui demandait à lui parler d'urgence, confidentiellement.

Aussitôt introduit, l'individu, braquant son revolver sur M. Carvalho, a exigé cinq cent mille reis. Ce dernier lui a remis une partie de la somme, lui disant que le reste lui serait envoyé où il voudrait. L'individu y a consenti. M. Carvalho a averti la police, qui a arrêté l'individu quelques instants après.

La police garde le secret sur le nom de l'individu, qui était élégamment vêtu.

encore du feu de ses prunelles... Ah ! décidément elle est aussi belle que Charlotte.

— Bon, se dit encore d'Aubigné, voilà la poudre entre deux feux d'enfer. Comment empêcher l'explosion ? Il faut pourtant gagner Nérac, où s'assemble notre armée.

Tout en songeant, l'avisé huguenot observait la reine. Tout à coup son front se rasséréna.

— Vive Dieu ! murmura-t-il, que j'étais simple... et que mon Béarnais est naïf. Ce n'est pas pour lui que Margot bat le briquet, et je n'ai qu'à détourner l'étincelle.

Il venait de remarquer, en effet, que le rayon amoureux de Marguerite passait par-dessus la tête du roi.

— Mais à qui s'adresse-t-il, se demanda d'Aubigné.

Il se retourna et vit derrière le roi Crillon et Castagnac.

— Ce n'est pas au rébarbatif Crillon. En ce cas ce serait donc...

Le cadet de Gascogne ne s'y trompait pas, lui ; mais les œillades n'eussent été pour sa personne, que le présomptueux enfant de la Garonne ne s'en fut pas moins, sans doute, imaginé qu'il avait fait une royale conquête.

Il tortillait ses moustaches naissantes, et roulait ses gros yeux à fleur de tête comme un chat amoureux, poussant coup sur coup des soupirs étouffés.

C'était du reste, grâce à sa jeunesse, un assez beau type méridional, quoiqu'il fut un peu grêle et déhanché.

— Mais vous ne me demandez pas, Henriot, comment se fait-il que je sois à Usson ! dit enfin

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 18

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

### PROLOGUE

Les massacres d'Auvergne

### VII

LE CHATEAU D'USSON

Un collet tombant, à point coupé, laissant voir le haut de sa poitrine, où allait se perdre un collier cloisonné de pierreries. Sa robe était de drap d'or frisé, et trois rangs de grosses perles, à ceinture pendante, dessinaient sa taille de reine, qu'elle avait du reste l'habitude de rehausser par un vertugadin tel, que souvent les portes étaient trop étroites pour que son envergure put y passer facilement.

Il s'exhalait comme une enivrante émanation de toute sa personne : « Jamais déesse ne fut venue plus belle ! » dit un poète contemporain.

— Ventre-saint-gris ! murmura Henri à d'Aubigné, tandis que les dames prenaient place sur des chénières de velours et d'or, ce qui demandait du temps à cause des vertugadins, Margot est bien belle, et si Charlotte n'était pas là, je crois, pardious ! que j'en redeviendrais amoureux... Mais pourquoi donc, Jarnigoi ! s'est-elle faite si belle.

Pas pour moi toujours, répondit d'Aubigné.

— Ni pour Crillon, le sauvage; elle en serait pour ses frais... Peut-être pour Clignancourt... Ventre-saint-gris ! le Politique en serait bien capable.

— Mais elle vous attendait donc ?

— Et elle me fait bonne mine !... Je n'y comprends rien, ajouta le Béarnais, sans avoir pris garde à la juste remarque du puritain.

— Pour sûr, reprit celui-ci, c'est Catherine qui l'a fait vous devancer à Usson. Méfiez-vous, Sire !

— Patience, d'Aubigné, on brûle d'entamer le chapitre. Mais laissez-la s'enfermer d'elle-même pour me dire ce qu'elle veut de moi.

La conversation devint bientôt générale. Marguerite se montra aimable et spirituelle, même pour son mari. Elle était du reste « bien avisée et de bonne grâce » disent les chroniqueurs, « à cette cour de France où ce ne sont pas les hommes qui prient les femmes, mais les femmes qui prient les hommes. »

Mais tout se borna à des échanges de fines paroles, à des réminiscence de la cour, et à des jeux d'esprit qu'alimentèrent surtout Marguerite, madame de Sauve, non moins spirituelle que la reine, Montaigne Casaubon. Ronsard était plus réservé : il se faisait vieux et songeait dès lors à entrer dans la prêtrise.

— La reine ne démasque pas ses batteries, souffla d'Aubigné à Henri.

— Il le faudra pourtant bien. L'heure du souper approche, et après souper, bonsoir : Je lui ai dit que nous nous remettons en route au point du jour.

**Au Dahomey**

D'après un télégramme daté du 19 avril, le lieutenant-gouverneur de Porto-Novo a reçu du roi de Dahomey une nouvelle lettre ainsi conçue : « Le Roi est informé que le gouvernement français a déclaré la guerre au Dahomey et que les Chambres ont voté plusieurs millions pour recommencer les opérations. »

Il est complètement prêt et vous prévient que si vous touchez à ses villes, il détruira Porto-Novo et tous vos autres postes. »

M. Ballot est également informé que de nombreuses troupes de Dahoméens ont passé l'Ouémé au gué d'Agoué et occupent la rive gauche et la hauteur de Dugba. En outre, des forces nombreuses sont concentrées entre Godomey et Abomey.

**CHRONIQUE LOCALE**

**ÉLECTIONS MUNICIPALES**  
RÉUNION PUBLIQUE

La première réunion publique électorale a eu lieu mardi soir au Théâtre. Inutile de dire que la salle était littéralement bondée de citoyens de toutes classes.

Le bureau est ainsi constitué :

Président : M. Costes.

Assesseurs : MM. Relhié et Talou.

Secrétaire : M. Daynard.

M. Costes remercie et rappelle en quelques mots le but de la réunion, qui est de désigner un comité de onze membres, lequel sera chargé de dresser une liste de candidats au Conseil municipal, liste qui sera discutée samedi prochain en réunion publique.

Quelques citoyens apportent à la tribune des discours assez mal digérés, et dont l'effet sur l'assemblée n'est pas très appréciable.

M. de Lafaurie finit par se faire écouter dans le développement de cette thèse : Le travail, l'intelligence et le capital sont les éléments essentiels de la vie communale, et doivent être également représentés au Conseil municipal.

On arrive enfin au but, c'est-à-dire à former le Comité. MM. Costes et Relhié sont chargés de ce soin et voici les noms qu'ils proposent et qui sont acceptés :

MM. Combarieu, archiviste; Playous, négociant; Fournié-Lafage, négociant; Boissé, ancien négociant; Périé, négociant; Bach, liquoriste; Verdier, typographe; Cagnac, fils, charpentier; Labie, maçon; Justy, fils, menuisier; Lacombe, charpentier.

M. Brunies vient, en dernier lieu, rendre compte de son mandat et demande qu'un programme soit rédigé par la commission qu'on vient de nommer, programme auquel tous les candidats proposés devront adhérer.

M. Cagnac craint que la commission ne puisse arriver à faire œuvre utile. Nous espérons qu'il en sera autrement, étant donné l'esprit de conciliation, d'indépendance et de fermeté qui anime tous ses membres.

Il se dégage nettement de cette réunion, ce fait indéniable, que les électeurs de Cahors paraissent vouloir tenir rancune jusqu'au bout à ceux des conseillers qui, aux élections sénatoriales dernières, ont montré leur préférence pour le candidat de Figeac, contre le candidat cadurcien M. Relhié.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

la reine, en changeant brusquement l'entretien qui, autour d'elle, avait ressemblé, jusqu'alors à un feu nourri de bouquets de rhétorique, grâce à nos poètes, mais qui commençait à se ralentir, comme toujours, à l'approche du repas. Un estomac qui vous tiraille, même quand on n'est pas un Gargantua, finit toujours par paralyser langue et cerveau.

— Je savais bien, se dit le fin Gascon, que, moi me taisant, ce serait elle qui commencerait l'attaque, et à brûler-pourpoint.

Il répondit tout haut :

— Hé ! madame, Usson est à vous, comme la Navarre est à moi.

— Aussi, vous vous rendiez dans votre royaume ?

— Ventre-saint-gris ! oui, puisque dans celui de France on me pourchasse.

— Pas vous, Henriot.

— Si fait, pour me renfermer à Vincennes. Mais je me suis hâté de mettre la Loire derrière moi et j'ai respiré enfin.

— Et si on vous offrait la paix ?

— A peine la guerre est-elle commencée.

— Mieux vaut tôt que tard : c'est un proverbe qu'il faut priser son pesant d'or.

— Madame Catherine se repent déjà.

— Elle nous a devancée avec ses dames.

— Peste ! l'escadron volant est bien nommé.

— La reine, ma mère, est déjà au camp de l'armée royale.

— Et elle vous a détachée, ma mie, pour...

— Avec cette bonne petite Charlotte et madame de Duras, pour vous engager à nous accompagner vers elle.

**Conseils d'arrondissement**

Comme nous l'avons déjà annoncé, le Sénat et la Chambre des députés ont adopté, le président de la République promulgue la loi modifiant l'article 11 de la loi du 22 juin 1833, sur l'élection des conseils d'arrondissement. En voici le texte :

« Article unique. — L'article 11 de la loi du 22 juin 1833 est modifié ainsi qu'il suit :

» En cas de vacance par option, décès, démission, perte des droits civils ou politiques, l'assemblée électorale qui doit pourvoir à la vacance sera réunie dans le délai de deux mois. Toutefois, si le renouvellement légal de la série à laquelle appartient le siège vacant doit avoir lieu avant la prochaine session ordinaire du conseil d'arrondissement, l'élection partielle se fera à la même époque.

» La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députés sera exécutée comme loi de l'Etat. »

**Bourses commerciales**

M. le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a décidé que le nombre des bourses commerciales de séjour à l'étranger mises au concours de 1892 serait fixé ainsi qu'il suit : 1<sup>re</sup> catégorie, deux bourses ; 2<sup>e</sup> catégorie, deux bourses.

Les épreuves écrites auront lieu le 7 novembre prochain. Les demandes d'inscription devront être adressées du 1<sup>er</sup> au 31 juillet, à la préfecture, où les intéressés pourront prendre connaissance du programme et des conditions du concours.

**Orphéon de Cahors**

Les membres de l'Orphéon de Cahors sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu, ce soir, 21 avril, à 8 h. 1/2 précises, dans la salle des répétitions.

Le Président,  
PARAZINES.

**RAPPORT DE M. REY**

SUR L'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE ET LA CRÉATION D'HOPITAUX-HOSPICES CANTONAUX

(Suite)

Dépenses. — Voies et moyens

Nous avons vu qu'il ne suffit pas d'introduire dans la loi l'obligation de l'assistance médicale pour en obtenir la mise en pratique, il faut aussi rendre obligatoires les dépenses nécessaires à son fonctionnement et déterminer les ressources qui lui seront affectées. Ce n'est qu'à cette condition que la loi actuelle échappera au sort de ses aînées et pourra atteindre le but quelle poursuit.

« L'expérience et le raisonnement, disaient MM. Théophile Roussel et Morgan dans leur remarquable proposition de loi de 1872, prouvent que l'avenir de l'assistance médicale vainement inscrite, comme principe obligatoire, dans le texte de nos constitutions depuis 1791, est là tout entier ; que jamais ce principe n'a pu passer et qu'il ne passera pas solidement du domaine de la théorie sur le terrain de la pratique tant qu'il ne sera pas assis sur des bases financières fixes et réglées par la loi. »

Si l'avenir de l'assistance médicale est intimement lié aux ressources qui doivent en assurer l'application, on ne saurait trop se préoccuper des meilleurs moyens de les réaliser, de manière

à ne pas trop augmenter les charges déjà si lourdes de nos populations rurales et à en répartir le poids entre les diverses parties de la grande famille française proportionnellement à leurs facultés. C'est là, en effet, qu'est la véritable difficulté de l'organisation de l'assistance et c'est de la bonne solution du problème que dépend le succès de la loi.

Si les charges qui en résulteront sont minimales et réparties équitablement, la loi sera acceptée avec empressement et reconnaissance ; elle s'implantera dans nos mœurs et ses effets bienfaisants se développeront de plus en plus. S'il en est autrement, si son application devient pour nos communes pauvres la source de nombreux embarras financiers, elle soulèvera contre elle le mécontentement des contribuables ; de tous côtés il se formera un complot tacite pour l'éluider et elle aboutira peu à peu à un avortement plus ou moins complet.

Il existe déjà un certain nombre de ressources que les lois existantes ont créées au profit des bureaux de bienfaisance, telles que droit des pauvres sur les spectacles, concessions dans les cimetières, produits des quêtes, troncs dans les édifices religieux, etc. Elles forment la première base du budget de l'assistance.

A ces ressources viendront se joindre les dons et les legs faits en faveur des malades qui, dans un certain nombre de cas, suffiront pour faire face aux besoins.

Enfin, quand ces revenus combinés seront insuffisants, il sera parfois possible de demander le complètement aux revenus ordinaires des communes et des départements.

Ce ne sera que lorsque ces trois catégories de ressources ne permettront pas de couvrir entièrement les frais de l'assistance qu'il y aura obligation pour les communes et les départements de recourir à l'impôt sous la forme de centimes additionnels aux quatre contributions directes ou sous celle de taxes d'octroi. Mais comme certaines de ces collectivités pourraient se trouver trop lourdement imposées, si elles étaient abandonnées à elles-mêmes, la solidarité nationale interviendra alors afin que les charges soient plus équitablement distribuées entre les diverses parties de la nation. C'est ainsi que les communes riches devront venir au secours des communes pauvres par des subventions départementales et que les départements riches, à leur tour, devront venir en aide aux départements pauvres par le moyen de subventions de l'Etat proportionnelles à l'insuffisance de leurs ressources.

II. — Quelle devra être, dès lors, la part respective de l'Etat, des départements et des communes, dans les dépenses de l'assistance médicale ?

Il nous a paru juste que, pour les départements les plus pauvres, la subvention de l'Etat fut de 50 0/0 des dépenses couvertes par l'impôt et que cette proportion allât en s'abaissant jusqu'à 5 0/0 pour les départements les plus riches.

C'est la proportion qu'il paie aux départements pour la construction de la grande et de la moyenne vicinalité. On ne pouvait moins lui demander pour une œuvre d'une telle importance et d'un caractère d'utilité générale aussi incontestable que l'assistance médicale.

Il y a encore une autre raison qui a déterminé la Commission à adopter cette échelle, c'est qu'elle n'entraîne pas pour le Trésor public des sacrifices plus considérables que ceux que le

Gouvernement propose lui-même de prendre à sa charge.

Mais le Gouvernement entendait que ses subventions seraient simplement facultatives ; qu'elles pourraient varier d'une année à l'autre et qu'elles seraient subordonnées aux nécessités budgétaires. La Commission n'a pas cru devoir accepter ce système. Il n'est pas admissible que la participation de l'Etat soit moins formelle que celle du département et des communes et que, seul des trois groupes appelés à concourir aux frais de l'assistance médicale, il ait la faculté, à un moment donné, de se dégager laissant aux deux autres la charge tout entière. Ce serait compromettre gravement l'avenir de la loi. Il serait impossible dans ces conditions d'avoir un budget de l'assistance solide, stable, et communes et départements, menacés tous les ans d'être obligés de combler le déficit causé par le retrait des subventions de l'Etat, verraient leurs finances profondément troublées et n'auraient le plus souvent d'autre moyen d'échapper à la situation critique qui leur serait faite que de diminuer le nombre de leurs assistés. Aussi la Commission est d'avis qu'il est indispensable de déterminer d'une manière précise la part de l'Etat dans les frais de l'assistance médicale et de la calculer suivant des principes fixes et invariables. Aux subventions facultatives, elle a substitué les subventions obligatoires, ne faisant, du reste, en cela qu'imiter ce qui se pratique déjà pour les enfants assistés et moralement abandonnés, pour la construction des écoles et celle des chemins vicinaux.

Les départements à leur tour devront subventionner les communes dans une proportion qui pourra aller de 10 à 90 0/0 suivant leurs besoins. Il est nécessaire que les communes soient financièrement intéressées à la bonne gestion du service médical pour qu'elles n'étendent pas outre mesure les listes des indigents et ne gaspillent pas les fonds de l'assistance et, d'un autre côté, il importe que le département ne puisse pas se décharger complètement sur les communes du devoir d'assistance qui lui incombe. Ainsi sera réalisée la solidarité intercommunale dont nous avons reconnu la nécessité.

III. — Ces principes étant établis, il reste à déterminer les bases d'après lesquelles sera fixé le degré de richesse ou de pauvreté d'un département ou d'une commune et, par suite, la quotité de la subvention à laquelle chacun d'eux aura droit. Il nous a paru indispensable d'écartier tous les modes d'appréciation qui pouvaient prêter à l'arbitraire et de ne nous arrêter qu'à des bases précises et en quelque sorte mathématiques. Dans cet ordre d'idées, il nous a semblé que le meilleur moyen était de prendre pour étalon la valeur du centime départemental par kilomètre carré, comme cela se fait quand il s'agit de déterminer les subventions nationales à accorder aux départements et aux communes pour la construction de leurs chemins vicinaux. Le centime départemental rapporté à l'unité de surface donne, en effet, une mesure de la richesse plus exacte que tout autre façon d'opérer, il est facile à calculer et ne comporte aucun abus ni arbitraire.

C'est en procédant d'après cette donnée que nous avons dressé le tableau où se trouvent indiqués les coefficients de subvention de l'Etat par rapport aux différentes valeurs du centime départemental kilométrique. Ainsi les départements les plus pauvres, dont le centime

L'étiquette avait fait conserver ces usages ; il est vrai de dire que, sous Catherine et son Florentin René, on faisait vaguement parfois de suivre la vieille coutume.

De distance en distance se dressaient des dormants garnis de bouquets de fleurs.

Marguerite n'avait pas fait assigner les places de chacun, ainsi que cela se pratiquait ordinairement.

Comme il n'y avait, avec elle, que deux dames de marque au château, elle s'était contentée de faire mettre à la droite du roi, dont elle tenait la gauche, le comte de Crillon, et à sa gauche, à elle, devait se placer Crillon, puis la comtesse de Duras.

Peut-être bien eût-elle voulu sentir à côté d'elle, au lieu de Crillon, quelque gentilhomme, le jeune Castagnac peut-être, mais il fallait respecter l'étiquette.

A tout seigneur, tout honneur.

Les autres personnes devaient se placer suivant leur rang.

Un incident fit froncer les sourcils à Marguerite au moment où l'on se mit à table.

Le rude et sagace d'Aubigné s'empara, sans gêne, de la place à côté du roi, pendant que celui-ci causait encore avec Charlotte de Sauve. En vain l'officier de cérémonie lui représenta-t-il que le siège était destiné à la dame d'honneur, d'Aubigné n'en voulut pas démordre.

(A suivre.)

**VIII**

**LE SOUPER DE LA REINE MARGOT**

Les écuyers et les pages présentèrent la serviette et l'eau de roses, pour l'ablution, sur des plats et dans des aiguières d'argent. Puis on se mit à table.

A l'une des extrémités de la table s'élevait le dressoir ou crédence, meuble somptueux à plusieurs étages, sur lequel on voyait, dans l'ordre le plus apparent, des plats, des vases et des bassins d'or et de vermeil, richement travaillés de toutes formes et de toutes dimensions.

La table occupait le milieu de la salle. Elle était en fer à cheval et garnie d'une nappe artistement ouvree et appelée *doublier*. Cette nappe était ainsi nommée, parce que, depuis longtemps on l'avait pliée en double. Mais on commençait, sous Henri III à la recouvrir d'une seconde nappe plus petite, roulée et relevée en coquille aux deux extrémités, qu'on enlevait au dessert. Les serviettes étaient en usage depuis plus d'un siècle.

Couteaux, cuillers, assiettes, écuelles, étaient en argent. Il y avait aussi des fourchettes, bien qu'à cette époque l'usage n'en fut encore que fort peu répandu ; on ne les adopta généralement que sous Louis XIII.

On remarquait également les *épreuves* ou *languiers*, pour essayer les mets ; l'emploi de ces ustensiles avait son origine dans la crainte de l'empoisonnement. Pour ce motif, on voyait sur la table la *nef*, qui ressemblait à un petit navire. C'était un coffret qui renfermait les coupes, les cuillers, les épices et les vins destinés aux personnalités les plus élevées.

est inférieur à 2 francs, recevront 50 0/0 de subvention. Tels sont les départements de la Corse, des Hautes et Basses-Alpes, des Landes, de la Lozère et de la Savoie. Par contre, les départements les plus riches, tels que la Seine, le Rhône, le Nord, la Seine-Inférieure, les Bouches-du-Rhône, etc., dont le centime est supérieur à 10 francs, ne recevront que 5 0/0.

Entre ces deux points extrêmes se trouvent huit échelons qui ont été établis d'une manière aussi équitable que possible et à chacun desquels est affecté un coefficient qui va en s'abaissant de 5 0/0 par degré.

(A suivre).

**Chevaux emportés**

Lundi, vers 3 heures de l'après-midi, un coupé de remise, attelé de deux chevaux, prenait une dame dans une maison du boulevard Gambetta, pour la conduire à la campagne.

Au moment où le conducteur refermait la portière, les chevaux sont tout à coup partis au galop dans la rue du Lycée, se dirigeant vers la gare.

Arrivés à l'entrée de l'avenue de la Gare, les chevaux, lancés à ce moment à toute vitesse, n'ont pu contourner l'angle de la rue du Lycée et de l'avenue; ils sont allés se précipiter dans la devanture d'un petit café, tenu par M. Pommier, où se trouvaient plusieurs consommateurs.

La devanture fut entièrement brisée; l'un des chevaux s'est abattu dans le café au milieu des consommateurs terrifiés; l'autre, projeté contre le mur, s'est tué raide. Le coupé a été lui-même très endommagé.

La dame qui se trouvait à l'intérieur, en a été quitte heureusement avec une légère égratignure sur le côté droit du visage.

**Recette des postes**

Par arrêté ministériel, la création d'une recette simple des postes a été autorisée dans la commune du Vigan.

**La gelée**

La gelée de la nuit dernière a causé des dégâts beaucoup plus considérables, dans la région, que la gelée du jour de Pâques.

La vigne et la vigne américaine notamment ont beaucoup souffert.

Les arbres fruitiers ont aussi été fortement atteints.

Les pousses des pommes de terre sont détruites. La nuit du 19 au 20 avril marquera dans nos annales agricoles et surtout viticoles le passage du plus terrible fléau qui, depuis bien des années ait frappé l'agriculture.

Nous payons cher maintenant la température précoce et les frondaisons hâtives que nous constatons et dont nous jouissons avec tant de charme.

Notre département est sujet à des variations climatiques telles que l'on ne peut rien se promettre tant que le 1<sup>er</sup> mai n'est pas arrivé. Et encore!

Voilà pourquoi, il ne faut pas songer à abandonner la culture du blé pour se lancer exclusivement dans la vigne.

Sans doute lorsqu'elle a réussi, les revenus peuvent être brillants, mais, malheureusement, ils ne sont pas réguliers.

Avec le blé et les fourrages, au contraire on est rassuré. On obtient peu, mais on peut compter sur la récolte.

On comprend les dégâts que ces gelées tardives ont dû faire dans le Nord, puisqu'elles ont été si terribles dans le Midi.

On écrit en effet de Beaume, en Bourgogne, que les gelées ont produit d'immenses désastres. L'Hérault en a terriblement souffert.

Le Bordelais, de son côté, est très éprouvé. En somme la population viticole est partout désolée.

Y a-t-il même quelques raisons d'espérer sur la seconde bourre?

Nous ne le pensons pas, étant donné ici surtout le développement exagéré de la pousse.

\*\*\*

On nous écrit de Lacapelle-Cabanac :

La matinée de dimanche a été funeste pour la vigne. Presque tous les greffes des plants d'alcante ont péri. L'auxerrois qui se trouve un peu en retard, n'est pas si compromis, mais il a beaucoup souffert. On évalue les pertes aux deux tiers de la récolte.

Les arbres fruitiers ont aussi beaucoup souffert, les noyers surtout ont été très éprouvés.

Les fèves ont aussi souffert de la gelée. La matinée de mercredi a été aussi bien mauvaise.

**Labastide-Murat**

La foire du 15 avril à Labastide-Murat, a été très active. Il s'est fait beaucoup de transactions sur les bœufs et à des prix plus élevés que ceux des foires précédentes.

Les brebis se vendaient également beaucoup. Il y avait baisse sur les porcelets.

Le grain de toute sorte est au prix ordinaire. Bien que le temps fut beau, il faisait un vent terrible, qui contrariait tout le monde et en par-

ticulier les marchands étalagistes. Ils paraissent avoir fait bonne foire quand même.

**Puy-l'Évêque**

La foire a été belle, mais il y avait peu de bœufs. Les forts attelages se sont vendus aux cours des dernières foires.

Les moutons se vendaient à de bons prix surtout les gras qui étaient très recherchés.

Les porcs avaient subi une baisse sensible. Les poules de 55 à 65 c. la livre. Les jeunes poulets n'étaient pas recherchés.

Les lapins de 20 à 25 c. la livre. Les œufs 50 c. la douzaine.

Le plant d'oignon était très bon marché. La graine de betterave se vendait 60 c. la livre.

Un contrebandier d'allumettes s'est laissé prendre.

**Mauroux**

La foire n'a pas été très importante. Les bestiaux étaient au même cours qu'aux foires précédentes.

La volaille de 3 à 5 fr. la paire. Les lapins 25 c. la livre.

Les œufs 50 c. la douzaine. Les canetons 1 fr. 75 et 1 fr. 80 la paire.

**Fumel**

La foire a été belle. Les bœufs et les moutons se vendaient à des prix assez élevés.

Les porcs étaient en baisse. La volaille se vendait de 65 à 70 c. la livre.

Les lapins 25 c. la livre. Les œufs 55 c. la douzaine.

Le blé 20 fr. l'hectolitre. Les pommes de terre 2 fr. 50 à 3 fr. 50.

\*\*\*

L'individu qui, ces jours derniers avait crevé un œil à son domestique, a été acquitté par le tribunal de Villeneuve.

**Gourdon**

Notre compatriote, M. le docteur Auguste Cabanès, vient, à la suite d'un brillant concours, d'être nommé médecin de l'Assistance publique à Paris (7<sup>e</sup> arrondissement).

\*\*\*

Dans la nuit de vendredi à samedi des malfaiteurs ont pénétré, au moyen d'effraction, dans l'usine de M. Taillade et ont enlevé une certaine quantité de cerneaux. Les voleurs devaient être bien renseignés sur les habitudes des gens de l'usine, qui est en outre gardée par un molosse, puisque rien n'a été entendu et que la constatation a été faite seulement le lendemain matin.

**Le truc au substitut**

Sous ce titre, on lit dans *les Alpes* :

Ce truc tout nouveau prouve une fois de plus que MM. les flics ont l'imagination fertile et que l'originalité même ne leur déplaît pas.

Il y a trois jours, un individu ganté et très bien mis se présentait chez Mlle X..., à Collognes (Ain).

— Je suis, mademoiselle, dit-il, le substitut du procureur de la République de Saint-Julien. On a signalé au parquet des individus qui écoulent de la fausse monnaie, et je suis délégué pour faire des recherches qui aboutiront, je l'espère, à l'arrestation des faussaires. Veuillez, je vous prie, mademoiselle, me faire voir l'argent que vous possédez. Et le quidam sortit une carte où Mlle X... lut : « Y..., substitut du procureur de la République, à Saint-Julien (Haute-Savoie). »

Mlle X..., sans défiance, ouvrit un tiroir où se trouvait de la monnaie qui fut examiné avec soin par le délégué.

« Je ne vois rien d'anormal dans ces pièces, dit-il, mais vous avez sans doute d'autres sommes chez vous. »

Mlle X..., toujours confiante, répond affirmativement et invite son interlocuteur à la suivre dans une autre pièce. Là, elle ouvre un secrétaire et remet l'argent qu'il contient au délégué du parquet.

Celui-ci, après un rapide examen, retire un billet de 100 francs et trois pièces de 5 francs qui lui paraissaient fausses et glisse le tout dans une enveloppe qu'il prend dans son portefeuille.

Cette opération terminée, on retourne dans la première pièce et M. le substitut demande la cire afin de cacheter l'enveloppe. Mlle X... passe dans une pièce voisine et en revient avec l'objet demandé. L'enveloppe est scellée minutieusement et le délégué du procureur la remet à Mlle X... qui ne doit l'ouvrir sous aucun prétexte.

M. le procureur viendra le lendemain vérifier le contenu.

Le monsieur ganté et bien mis s'excuse, salue gracieusement et part.

Au bout de deux jours, Mlle X... ne voyant pas arriver le procureur, et prise de soupçons, ouvrit l'enveloppe qui ne renfermait que du papier et trois pièces de dix centimes.

Coût du truc du substitut : 114 fr. 70.

On suppose que le filou habite Genève et fait partie d'une association.

**Pilules Suisses !**

Le médicament le plus populaire de France.

**Causeries agricoles**

**Petite encyclopédie agricole et horticole**

**LA VIGNE**

(Suite)

La réussite de mon procédé est presque toujours de 100 pour 100.

Le greffage n'est plus une difficulté, c'est une pratique courante exécutée par tous. Chacun peut aujourd'hui reconstituer ses vignes sans l'intervention coûteuse des horticulteurs. Du reste, la Société agricole et industrielle du Lot distribue à des prix réduits des plants de ses pépinières à ceux qui lui en font la demande; donc, les petits propriétaires n'auront plus à opposer leur manque de fonds.

Revenons à nos boutures.

*Pépinière de plants américains greffés*

Maintenant vous savez greffer, mais tout n'est pas fini. Nous allons terminer ce cours par une leçon de plantation; la mise en place est délicate. Toi, Léger, tiens cette corbeille où sont déposées par paquets de 25, les greffes entourées de mousse fraîche, Auguste portera la bêche et la pelle.

Voici le terrain choisi pour faire la pépinière, la terre est bien meuble, légère, elle convient parfaitement. Grâce à ce lac, je pourrai arroser au besoin; espérons que tout ira bien.

De la largeur de la bêche, ouvrons une tranchée de 25 à 30 centimètres de profondeur; garnissons le fond de sable et piquons y les plants, à raison de 10 au mètre. Il reste à combler de terre fine de manière que la partie greffée soit sous une couche de 10 centimètres environ. L'arrosage que nous allons faire là-dessus tassera bien le sol autour du plant et conservera l'humidité qui favorisera l'émission des racines.

Terminons en cachant le plant sous une couche de sable de 5 centimètres.

A présent je me bornerai à détruire les mauvaises herbes; j'arroserai si le temps est sec, une ou deux fois en juin et juillet et je couperai les racines qui se développeront sur les greffons français; elles amèneraient une mauvaise soudure, le décollement et par suite l'échec.

Je ne plante jamais quand le vent est trop fort, et avec ces précautions j'ai toujours d'excellentes reprises.

Dans un an, je choisirai les plants de meilleure venue, les mieux soudés que je transplanterai; j'éviterai ainsi l'insuccès du greffage sur place et ma vigne sera régulière, n'ayant pas de manquants.

**La taille**

La première année nous taillons à un œil; la seconde à deux pour favoriser le développement du pied et de ses branches. Dès la troisième année, si elle est vigoureuse, pour la préparer à produire, nous taillons à trois.

On se base toujours sur la force du plant pour lui donner le nombre de bourgeons qu'il peut nourrir. Dans un sol riche nous en laissons plus que dans la terre pauvre.

Selon qu'elle est pratiquée, la taille charge ou décharge, alle fatigue ou renouvelle la vigne. Il me semble que les vignes taillées tardivement ont moins de vigueur et sont plus sujettes aux maladies; aussi je commence toujours à tailler en novembre pour terminer en mars.

Depuis quelques années, je me trouve très bien de ne laisser que deux bouts, le plus court de deux bourgeons, l'autre de 8 ou 10; le premier donne du bois l'année suivante; le plus long incliné sur fil de fer, pour ralentir la circulation de la sève, produit moins de bois et plus de fruits.

Pour éviter le mal occasionné par la pluie qui, après la taille faite entre les deux nœuds, pénètre petit à petit jusqu'au bourgeon qui éclate souvent à la suite d'une gelée; quand j'opère en hiver ou avant, je taille toujours en oblique sur le premier nœud qui se trouve immédiatement au-dessus du dernier œil conservé.

Je ne donne pas ma méthode pour modèle, car en viticulture il n'y a rien de bien précis; tels systèmes de taille peuvent être très bons dans telles vignes et être défectueux dans d'autres.

**Fumure**

Une terre dans laquelle on cultiverait des céréales sans jamais porter du fumier serait bientôt fatiguée et ne donnerait qu'une récolte chétive, de peu de valeur.

La vigne qui, sans compter les fruits, nourrit des sarments vigoureux et allongés est une plante des plus épuisantes demandant aussi des engrais; nous les lui

prodiguons tous les ans entre la vendange et la Noël. L'humidité de la saison fait pénétrer le jus du fumier sur les racines et elles en ressentent aussitôt les effets.

Quand nous pouvons fumer avec de la colombine ou des excréments de volaille, les résultats sont extraordinaires. La cendre de bois est aussi très bonne, mais la suie lui est encore préférable. Les engrais chimiques sont le complément obligé pour les propriétaires qui veulent avoir des rendements surprenants.

Les maisons où l'on trouve ces substances ne sont pas rares, mais en s'adressant à la Société agricole et industrielle du Lot, on est sûr d'avoir des engrais peu coûteux et de bonne qualité. Je la crois assez obligeante pour dire, si on lui fait connaître la nature du sol, quels sont les éléments qu'il convient le mieux d'employer.

**Nos trois façons**

La vigne doit être tenue dans un état parfait de culture; nous y consacrons annuellement trois façons: la première est donnée dans le courant d'avril, la seconde en juin et la troisième en août, toujours à l'approche ou à la suite de la pluie.

(A suivre.)

J. MEULET,

Instituteur public à Carluet.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME du 21 AVRIL 1892

de 3 heures à 4 heures du soir

(Allées Fénélon)

Salut lointain (pas redoublé) Doering

Zampa (ouverture) Hérold

Le Bravo (valse) Salvayre

Cavalleria Rusticana (fantaisie) P. Mascagny

Jane (polka) Tourneur

**AVIS**

Nous venons d'être informés, et nous nous exprimons d'en faire part à nos lecteurs, que M. AUDOUARD, Chirurzien-dentiste à Brive, qui se rend dans notre ville le 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois, afin de donner satisfaction aux nombreuses personnes qui lui ont demandé des soins, vient de prendre des dispositions exceptionnelles pour séjourner 3 jours à Cahors.

Il recevra les 27, 28 et 29 courant à l'Hôtel du Palais-National.

Les personnes qui n'ont pas pris de rendez-vous avec lui et qui ont l'intention d'aller le consulter, sont priées de ne pas attendre le troisième jour.

**Phthisie, bronchite.** — Ces deux terribles fléaux qui fourissent chaque année un tel appoint dans la statistique de la mortalité, ont fait l'objet d'une étude spéciale par le Dr Jules Boyer, ex-interne des hôpitaux. Réunir en une seule brochure de 160 feuillets, les observations sur ces maladies, depuis leurs causes, leurs symptômes, leurs diagnostics, jusqu'à leur remède, mettre chacun en mesure de les éviter, et de se soigner lui-même, tel a été le but de ce savant praticien. Il l'a fait dans un style qui, quoique médical, n'en est pas moins à la portée de tous. Des milliers de guérisons, même dans les cas où le malade était condamné par les médecins, ont confirmé le succès de cette brochure.

1 fr. 50, Librairie Darboi, 38, rue Rochecouart, Paris.

**BULLETIN FINANCIER**

du 20 Avril 1892

Le marché est aujourd'hui un peu moins mort. Le réveil des affaires n'aura vraisemblablement lieu qu'après le 1<sup>er</sup> mai. Il ne circule du reste aucune nouvelle de nature à influencer le marché.

Le 3 0/0 après avoir oscillé toute la bourse autour du cours de 96.80 finit à 96.85.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont un peu mieux tenues. Le Foncier est à 1195, avec de bonnes demandes au comptant. La Banque de Paris reste à 615. La lecture du rapport des commissaires du Crédit Lyonnais produit une bonne impression, l'action s'avance à 765.

Le Suez continue son mouvement de hausse à 2788.75.

Bonne tenue de nos grands chemins.

Les fonds étrangers sont sans grands changements. L'Italien se relève à 89.20 puis finit à 89.07.

On n'a pas encore la nouvelle officielle de la constitution du ministère. Ce n'est qu'un temps d'arrêt.

L'Extérieure est à 58 9/16. Le Portugais est plus faible à 26 5/16, sur le bruit que le délégué du gouvernement ne s'entend pas avec les porteurs de titres.

En Banque, la hausse continue sur la part de Soufres Romains.

La Morena est très ferme à 119.50.

Les recettes du chemin de fer de Porto-Rico se sont élevées à 999 pour la période du 1 au 7 avril.



Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Evitez les contrefaçons étrangères.

J. SIMON (Rue de Provence, 36, PARIS, Rue de Beaun, 41, LYON.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Tarif de Chemin de fer

La Compagnie d'Orléans porte à la connaissance des intéressés que M. le Ministre des Travaux publics vient d'homologuer la proposition qu'elle lui avait soumise, de substituer dans son tarif spécial D 19, le barème E au barème C pour le transport des chiffons non dénommés et des drilles par wagons de 5.000 kilog. ou payant pour ce poids.

Application 5 avril 1892.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours, notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller com-

me au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Le séjour d'Arcachon est recommandé aux personnes faibles de poitrine et à tous ceux dont les bronches délicates s'améliorent aux émanations du pin maritime; les malades qui ne peuvent y recourir prennent le Sirop de sève de pin maritime de Lagasse, qui renferme concentrée la sève naturelle extraite des pins des Landes, dont la réputation grandit chaque année.

Utile à savoir

Si vous manquez d'appétit, si la langue est chargée, la tête lourde, soyez certain que les muqueuses de l'estomac et des intestins sont chargées de Bile et de Glaires. Dans ce cas, n'hésitez pas un instant, ayez recours aux **Pilules Giequel**; elles pourront vous éviter bien des maladies, sous leur heureuse influence l'appétit reparaitra bien vite, les digestions deviendront faciles, les maux de tête, les étourdissements disparaîtront aussitôt.

Los Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

**Sirop Laroze**

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

**PAPIER WLINSI**, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauvaise Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI.

**L'EAU de LÉCHELLE** hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.

Paris, 378, rue Saint-Honoré.

**LE VIN AROUD** au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRE, ph<sup>en</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>en</sup>.

L'industrie des crayons emploie le bois de cèdre pour y enfermer la mine, les rognures servent à la distillation de l'essence de cèdre qui se vend 4 et 5 francs le kilog.; l'essence de Santal de Midy, distillée exclusivement avec le bois de Mysore, revient de 70 à 80 francs le kilog. Les fabricants de capsules ont donc un immense intérêt à mélanger l'essence de cèdre avec celle de Santal, d'autant plus que cette falsification ne peut se reconnaître que par ses effets sur les malades. Exigez donc sur chaque capsule le nom de Midy, qui ne recule devant aucun sacrifice pour donner un produit de première qualité.

SAISON DE PRINTEMPS

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour des maladies chroniques ou qui sont incommodées par le sang, la bile ou les humeurs, trouveront dans le **Chocolat à la magnésie de Desbrière** un purgatif agréable et très efficace. (Dans les pharmacies).

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4<sup>me</sup> mercredi de chaque mois HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix PRIX MODÉRÉS Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN, 108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

BIBLIOTHÈQUE UTILE

ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE (107 VOLUMES PARUS)

Chaque volume de 192 pages, broché, 60 centimes; en élégant cartonnage anglais, 1 fr. (Franco contre timbres ou mandat-poste)

SCIENCES APPLIQUÉES

BROTHIER. Conseils sur la mécanique.  
D<sup>r</sup> TURCK. Médecine populaire.  
D<sup>r</sup> BROUQUER. La Médecine des accidents.  
D<sup>r</sup> L. MONIN. Les Maladies épidémiques, hygiène et prévention (avec gravures).  
D<sup>r</sup> CHEVREUIL. Hygiène générale.  
DUFOUR. Petit Dictionnaire des falsifications et moyens pour les reconnaître.  
GASTINEAU. Le Génie de la science et de l'industrie.

ENSEIGNEMENT — ÉCONOMIE DOMESTIQUE

HERBERT SPENCER. De l'Éducation.  
BERTILON. La Statistique humaine de la France.  
HAYN. Le Journal.  
COMBON. De l'Enseignement professionnel.  
CRISTAL. Les Délassements du travail.  
H. LENEVEUX. Le Budget du foyer.  
H. LENEVEUX. Paris municipal.  
H. LENEVEUX. Histoire du travail manuel en France.  
L. PICHAT. L'Art et les Artistes en France.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

ALBERT LÉVY. Histoire de l'air (avec gravures).  
BROTHIER. Histoire de la terre.  
SAMSON. Principaux faits de la chimie.  
E. MARGOLLE. Les Phénomènes de la mer.  
ZABOROWSKI. L'Homme préhistorique.  
ZABOROWSKI. Les grands singes.  
ZABOROWSKI. Les migrations des animaux et le Pigeon voyageur.  
ZABOROWSKI. Les Mondes disparus (avec grav.).

GÉOGRAPHIE

H. BLERZY. Torrents, fleuves et canaux de la France.  
H. BLERZY. Les Colonies anglaises.  
JOUAN. Les Îles du Pacifique (avec 1 carte).  
GIRARD DE RIALLE. Peuples de l'Afrique et de l'Amérique.  
GIRARD DE RIALLE. Peuples de l'Asie et de l'Europe.

ASTRONOMIE

BOILLOT. Les Entretiens de Fontenelle.  
P. SÉGON. BRUIT, WOLF et DELAUNAY. Le Soleil et les Étoiles (avec gravures).  
ZURCHER et MARGOLLE. Les Phénomènes célestes.

HISTOIRE DE FRANCE

BUCHEZ. Les Mérovingiens.  
BUCHEZ. Les Carolingiens.  
BASTIDE. Luttes religieuses des premiers siècles.  
BASTIDE. Les Guerres de la Réforme.  
P. MORIN. La France au moyen âge.  
FRÉD. LOCK. Jeanne d'Arc.  
E. PELLETAN. Bicentenaire de la monarchie française.  
H. CARNOT. La Révolution française (2 volumes).  
P. GAFFAREL. La Défense nationale en 1792.

HISTOIRE DES PAYS ÉTRANGERS

E. RAYMOND. L'Espagne et le Portugal.  
L. COLLAS. Histoire de l'empire ottoman.  
EUG. DESPOIS. La Révolution d'Angleterre.  
Ch. ROLLAND. Histoire de la maison d'Austrie.

HISTOIRE ANCIENNE

L. COMBES. La Grèce ancienne.  
A. OTT. L'Asie occidentale et l'Égypte.  
A. OTT. L'Inde et la Chine.

DRIT

MORIN. La Loi civile en France.

PHILOSOPHIE

ENFANTIN. La Vie éternelle.  
EUG. NOËL. Voltaire et Rousseau.  
L. BROTHIER. Histoire populaire de la philosophie.  
Victor MEUNIER. La Philosophie zoologique.

MAIGNY. Himes de la France et de ses colonies.  
H. GENEVOIX. Les Matières premières.  
H. GENEVOIX. Les Procédés industriels.  
H. GOSSEL. La Mécanique à vapeur (avec gravures).  
H. GOSSEL. La Photographie (avec gravures).  
G. DALLEY. La Navigation aérienne (avec grav.).  
A. LAMBLÉTHIER. L'Agriculture française (avec gravures).  
G. MAYER. Les Chemins de fer (avec gravures).

J. COLLIER. Premiers principes des beaux-arts (avec gravures).  
STANLEY JEVONS. Économie politique.  
JOURDAN. Le Patriotisme à l'école.  
MONTEGRIEN. Le libre-échange en Angleterre.  
PETIT. Économie rurale et agricole (avec grav.).  
COSTE. La Richesse et le bonheur.  
COSTE. Alcoolisme et épargne, le dilemme social.

BOUANT. Histoire de l'eau (avec gravures).  
ZURCHER et MARGOLLE. Telescope et Microscope.  
ZURCHER. Les Phénomènes de l'atmosphère.  
MONANO. Les Sciences physiques (avec gravures).  
E. FERRIERE. Le Darwinisme.  
GERIE. Géologie (avec gravures).  
Th. HUXLEY. Premières notions sur les sciences.  
JOUAN. La Chasse et la Pêche des animaux marins.  
H. BEAUREGARD. Zoologie générale (avec grav.).

FAQUE. L'Indo-Chine française.  
A. JOYEUX. L'Afrique française.  
P. GAFFAREL. Les Contarés de la France.  
GERIE. Géographie physique (avec gravures).  
GROVE. Continents et Océans (avec gravures).

AMIGUES. À travers le ciel.  
Ch. RICHARD. Origines et fin des mondes.  
L. GATLAN. Notions d'Astronomie (avec gravures).

Jules BARNI. Napoléon 1<sup>er</sup>.  
FRÉD. LOCK. Histoire de la Restauration.  
Edgar ZEVORT. Histoire de Louis-Philippe (2 volumes).  
P. BONDOIS. Mœurs et institutions de la France (2 volumes).  
Joseph REINACH. Léon Gambetta (avec gravures).  
L. GÈRE. Histoire de l'armée française.  
Alfr. DONAUD. Histoire de la Marine française.  
QUESNEL. Histoire de la conquête de l'Algérie.

P. BONDOIS. L'Europe contemporaine (1789-1899).  
A. DONAUD. Histoire contemporaine de la Presse.  
Félix HENNEZ. Histoire contemporaine de l'Italie.  
A. REGARD. Histoire contemporaine de l'Angleterre.

CREIGHTON. Histoire romaine.  
WILKINS. L'Antiquité romaine (avec gravures).  
MAHFFY. L'Antiquité grecque (avec gravures).

JOURDAN. La Justice criminelle en France.

ZABOROWSKI. L'Origine du langage.  
PAULHAN. Physiologie de l'esprit (avec gravures).  
BERNARD. L'Homme est-il libre?  
ROBERT. La Philosophie positive.

Le Rabelais illustré par Gustave DORÉ, est unanimement considéré comme le chef-d'œuvre du célèbre dessinateur. La verve de l'artiste y a lutté sans désavantage avec la puissante fantaisie de l'écrivain. Nulle part la spirituelle et féconde imagination de DORÉ l'inépuisable richesse et l'étonnante audace de son crayon ne se sont aussi heureusement relevées que dans cette suite de compositions presque infinie.

Les illustrations de DORÉ avaient été exécutées pour une édition monumentale, publiée il y a quelques années et aujourd'hui à peu près épuisée. La librairie Garnier — et il lui faut en savoir gré — vient de rendre cette œuvre si remarquable accessible à tous, en la publiant par livraisons à 50 centimes, dans un format qui, tout en étant plus maniable, a permis de conserver complète et intacte l'œuvre de DORÉ, ainsi que le savant commentaire dont M. L. Moland l'a accompagnée.

**PROFITS** de 5 à 10% assurés sans risques

BÉNÉFICES de 100 à 500<sup>0</sup> et plus, payables tous les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés gratis.

COCHRANE and SONS, Stockbrokers  
13 & 14, Cornhill, E. C., LONDRES

Maison fondée en 1867, ayant clientèle dans toute l'Europe

**GUÉRISON**

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TIGÈNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspond.

Le propriétaire-gérant : LAYTOUT.

HONORÉ Photographie  
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77  
CAHORS

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

**CADRETTÉ DU LOT CADRETTÉ**

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.